RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02977
Numéro SIREN : 477 788 129
Nom ou dénomination : ABATIR 69

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/048251

Chiffre d'affaires			**690 907**
Achats de marchandise	44866		
Achats consommés de pièces	178 728		
Sous traitance	84 879		
	Marge Brute		**382 434**
Charges :			
	Charges externes	144 299	
	Impôts et taxes	5 487	
	Salaires	149 090	
	Charges sociales	33 372	
	Rémunération de gérance charges incluses	0	
	Dotations amortissements	2 133	
	Autres charges	4 218	
	Dotations sur actif circulant	5 068	
			343 667
Autres produits et subventions exploitation :			**5 847**
Reprise dépréciations :			**11 403**
	Résultat d'exploitation		**56 017**
Produits financiers			0
Charges financières			0
Produits exceptionnels			27 132
Charges exceptionnelles			28 436
Impôt société			11 712
	Bénéfice		**43 001**

Commentaire:

La gérance

69003 LYON

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	15
Evaluation des matières et marchandises	15
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.
Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période :

Fermeture administrative ou couvre-feu : oui
Recours au chômage partiel : oui
Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires : non
Impacts de l'événement sur les autres produits : aides obtenues : 0 €
Impacts de l'événement sur le passif :
-prêt PGE souscrit : 0 €
-report des échéances sociales : 0 €
-gel des échéances d'emprunts bancaires : non

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	961		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 153		
Installations générales agencements aménagements divers	3 354		
Matériel de transport	542		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 347		657
TOTAL	11 395		657
Prêts, autres immobilisations financières	2 313		
TOTAL	2 313		
TOTAL GENERAL	14 669		657

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			961	961
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 153	6 153
Installations générales agencements aménagements divers			3 354	3 354
Matériel de transport			542	542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 004	2 004
TOTAL			12 052	12 052
Prêts, autres immobilisations financières		75	2 238	2 238
TOTAL		75	2 238	2 238
TOTAL GENERAL		75	15 251	15 251

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	961			961
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 062	783		4 846
Installations générales agencements aménagements divers	1 988	160		2 148
Matériel de transport	76	108		184
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	900	515		1 415
TOTAL	7 027	1 567		8 593
TOTAL GENERAL	7 988	1 567		9 554

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	783				
Instal.générales agenc.aménag.divers	160				
Matériel de transport	108				
Matériel de bureau informatique mobilier	515				
TOTAL	1 567				
TOTAL GENERAL	1 567				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 141	906	781		2 266
TOTAL	2 141	906	781		2 266
TOTAL GENERAL	2 141	906	781		2 266
Dont dotations et reprises d'exploitation		906	781		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 238	0	2 238
Clients douteux ou litigieux	4 042	4 042	
Autres créances clients	72 957	72 957	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	167	167	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 426	15 426	
Débiteurs divers	1 566	1 566	
Charges constatées d'avance	11 267	11 267	
TOTAL	107 663	105 425	2 238

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	93	93		
Fournisseurs et comptes rattachés	34 753	34 753		
Personnel et comptes rattachés	6 113	6 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 943	21 943		
Impôts sur les bénéfices	15 473	15 473		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 607	13 607		
Autres impôts taxes et assimilés	553	553		
Groupe et associés	7 474	7 474		
TOTAL	100 009	100 009		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	18.7500	800			800

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	167
Total	167

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 365
Dettes fiscales et sociales	19 158
Total	21 617

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 267
Total	11 267

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				93 845	93 845
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				76 051	76 051
- exercice				16 695	16 695
Total				92 746	92 746
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				14 086	14 086
- entre 1 et 5 ans				7 038	7 038
Total				21 124	21 124
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 383	1 383
Total				1 383	1 383

SAS ABATIR 69

77 RUE DU DAUPHINE

69003 LYON

DOSSIER FISCAL

CABINET DESCOLLONGES
27 RUE CHARLES MONTALAND

69100 VILLEURBANNE
04 37 43 12 06

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2065-SD
2021

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABATIR 69	77 RUE DU DAUPHINE 69003 LYON
SIRET 4 7 7 7 8 8 1 2 9 0 0 0 2 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Menuiserie métallique, serrurerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%		0	Bénéfice imposable à 28%	53 686	Déficit		
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 14 quaterdecies	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier coté	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

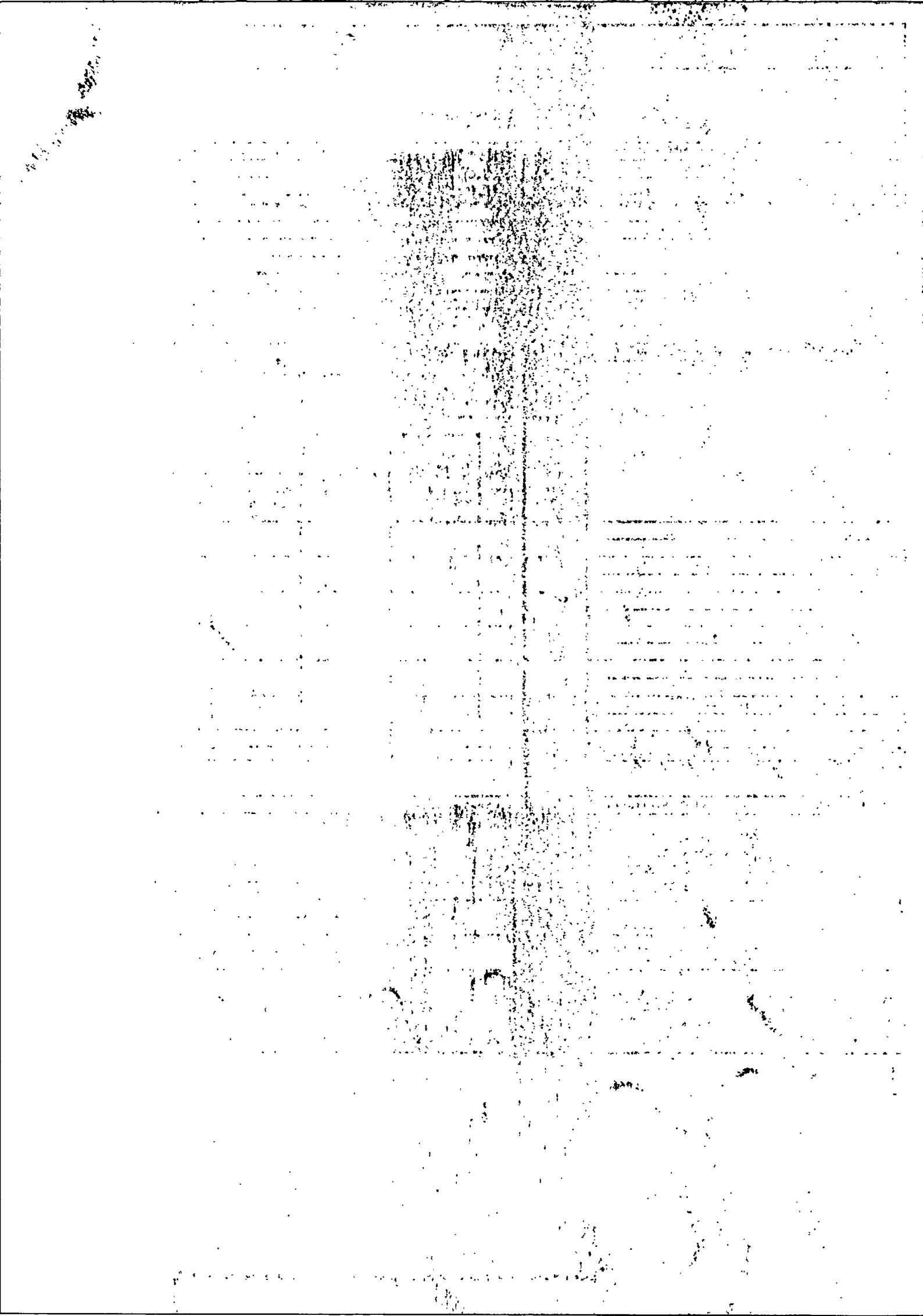
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET DESCOLLONGES 27 RUE CHARLES MONTALAND 69100 VILLEURBANNE *Tél:* 04 37 43 12 06	*Tél:*
OGA/OMGA \| Viseur conventionné \| (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 07/07/2021 Lieu LYON
	Qualité et nom du signataire: P.D.G
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature DIAFI RACHID
Examen de conformité fiscale (ECF)	



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle- même	a	22 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	22 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		22 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute pro prété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si le cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 77 RUE DU DAUPHINE 69003 LYON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 47778812900021 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122020 Net 3	N-1 clos le 31122019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	961	AG 961		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 153	AS 4 846	1 307	2 091
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 900	AU 3 748	2 152	2 277
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	2 238	BI	2 238	2 313
	TOTAL (II)	BJ	15 251	BK 9 554	5 697	6 681
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 321	BM	7 321	7 205
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 000	BW	3 000	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	77 000	BY 2 266	74 734	76 748
	Autres créances (3)	BZ	17 158	CA	17 158	22 896
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	122 223	CG	122 223	49 271
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 267	CI	11 267	4 203
	TOTAL (III)	CJ	237 969	CK 2 266	235 703	160 323
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	253 220	1A 11 820	241 400	167 004

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP (0) | (3) Part à plus d'un an : | CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Documentation à conserver toutes pièces sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant ☐ *

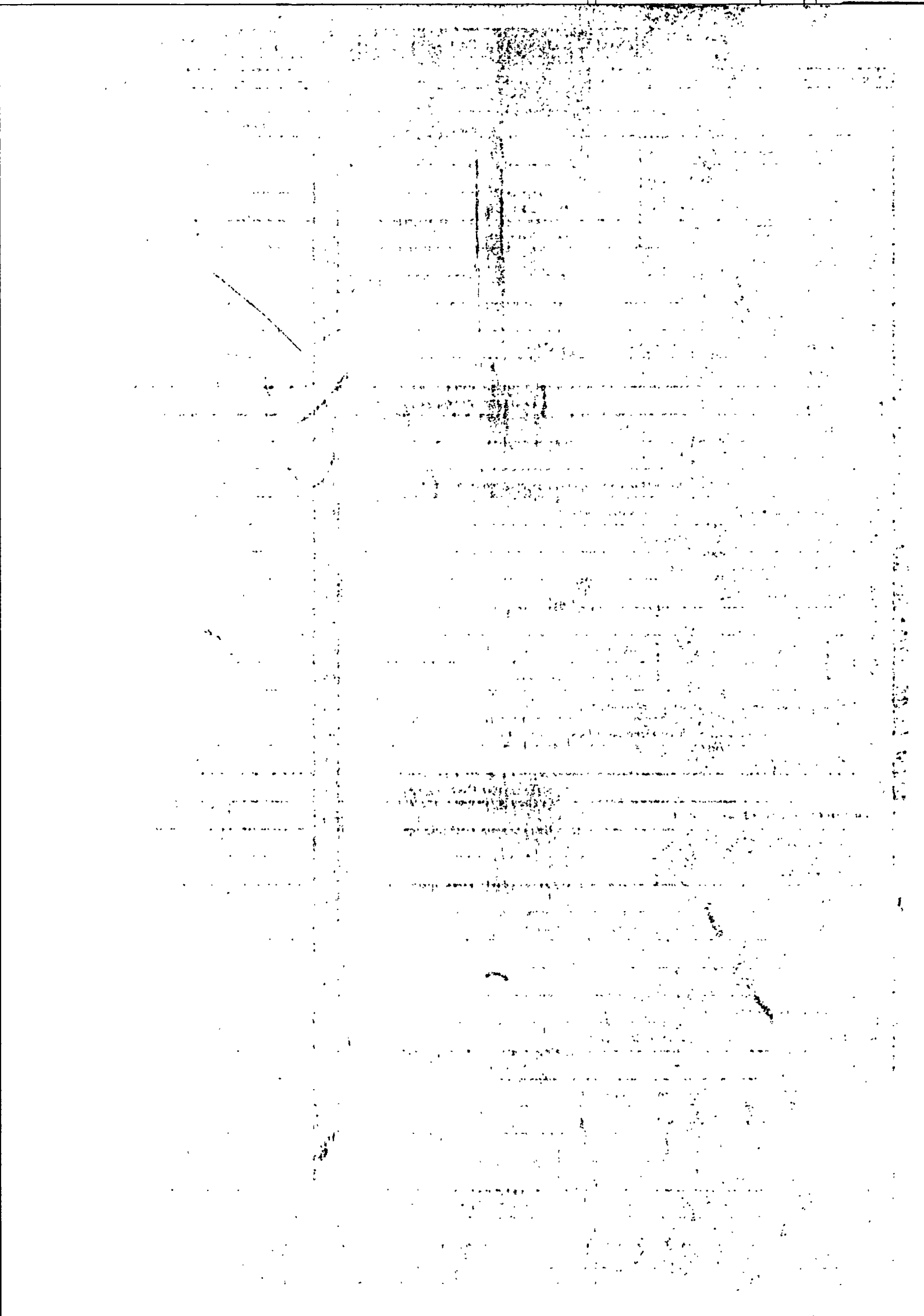
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	61 968	61 563
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	59 543	22 405
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	138 011	100 468
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	93	148
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 174	1 469
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 380	1 948
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34 753	29 900
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 989	25 446
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		7 626
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	103 389	66 537
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	241 400	167 004

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	103 389	66 537
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

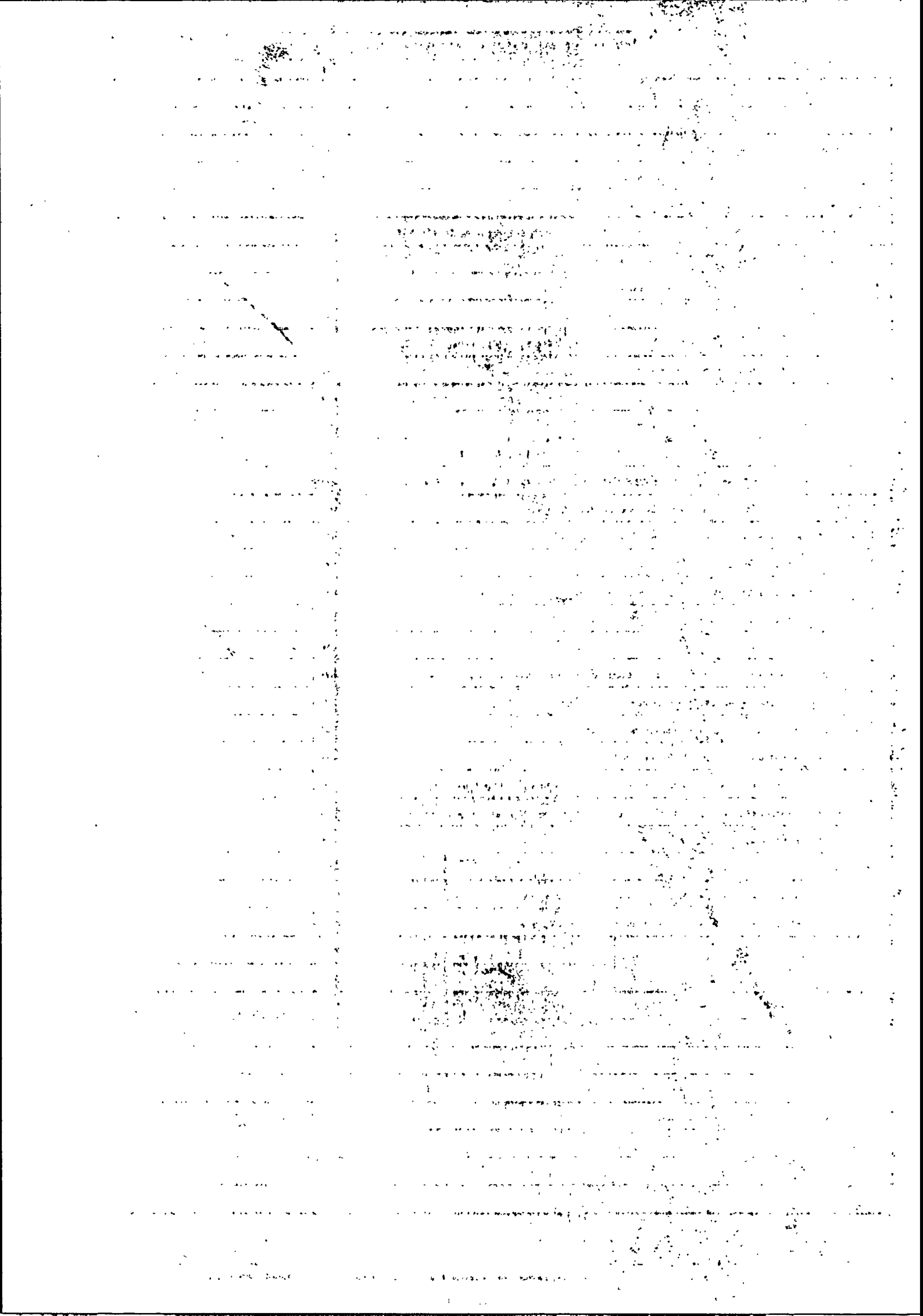
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABATTR 69 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	515 666	FH	FI	515 666	451 874
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	515 666	FK	FL	515 666	451 874
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	4 792	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	6 003	5 222
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 677	808
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	528 138	457 903
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	108 232	103 805
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(116)	(389)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	163 868	161 446
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 703	3 784
	Salaires et traitements*				FY	120 036	116 409
	Charges sociales (10)				FZ	36 035	39 900
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	1 567	1 500
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	906	1 736
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	7 690	136
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	441 921	428 327
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	86 218	29 576
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	352	336
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	352	336
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(352)	(336)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	85 865	29 240



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	75	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	75	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 572	1 558
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	75	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 647	1 558
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 572)	(1 558)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	20 750	5 277
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	528 213	457 903
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	468 670	435 498
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	59 543	22 405
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	1 653	797
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	7 590	115
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	5 222	5 222
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES	5 572	
VNC	75	
PRODUITS CESSIONS		75

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	7 590	1 653

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 60

31/12/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
PERTE SUR LES CLIENTS	7 590	
PROFIT SUR FOURNISSEURS		655
PROFITS SUR CLIENTS ANTERIEUR 20		508
PROFIT SUR EXO CLIENTS 10 %		310
PROFIT SUR EXO CLIENTS 20 %		180

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	961	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	6 153	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	3 354	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	542	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 347	LC	LD 657
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	11 395	LO	LP 657
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 313	1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	2 313	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	14 669	ØH	ØJ 657

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 961	1X 961
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 6 153	ML 6 153
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN 3 354	MO 3 354
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ 542	MR 542
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT 2 004	MU 2 004
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	NH 12 052	NI 12 052
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 75	2F 2 238	2G 2 238
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ 75	NK 2 238	2H 2 238
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK 75	ØL 15 251	ØM 15 251

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	961	PF		PG		PH	961
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 062	QA	783	QB		QC	4 846
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 988	QE	160	QF		QG	2 148
	Matériel de transport	QH	76	QI	108	QJ		QK	184
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	900	QM	515	QN		QO	1 415
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 027	QV	1 567	QW		QX	8 593
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	7 988	ØP	1 567	ØQ		ØR	9 554

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

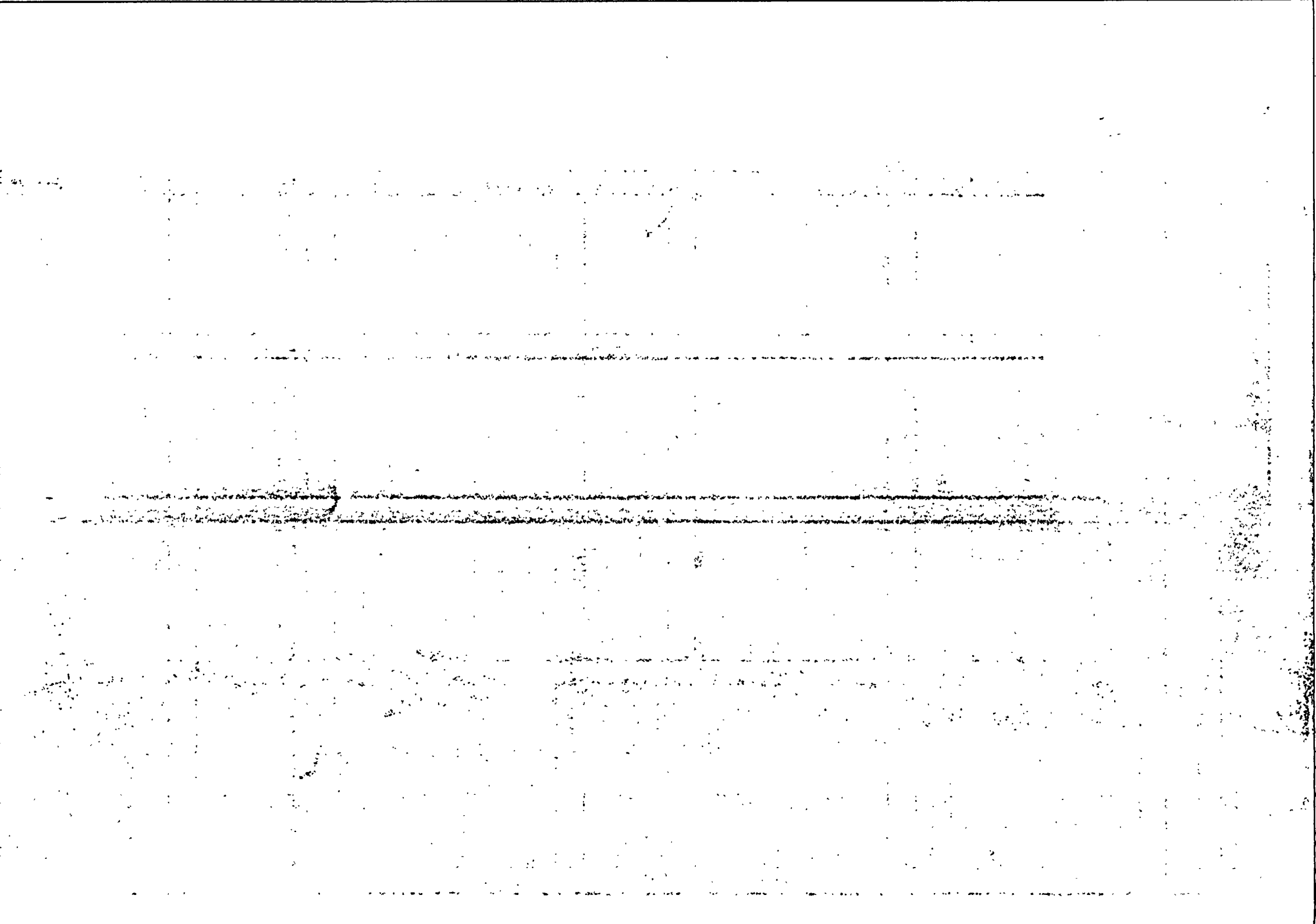
Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TJ		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		E4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		1K		1L		1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5Y		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles *	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles *	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 141	6U	906	6V	781	6W	2 266
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 141	TY	906	TZ	781	UA	2 266
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 141	UB	906	UC	781	UD	2 266
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	906	UF	781		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

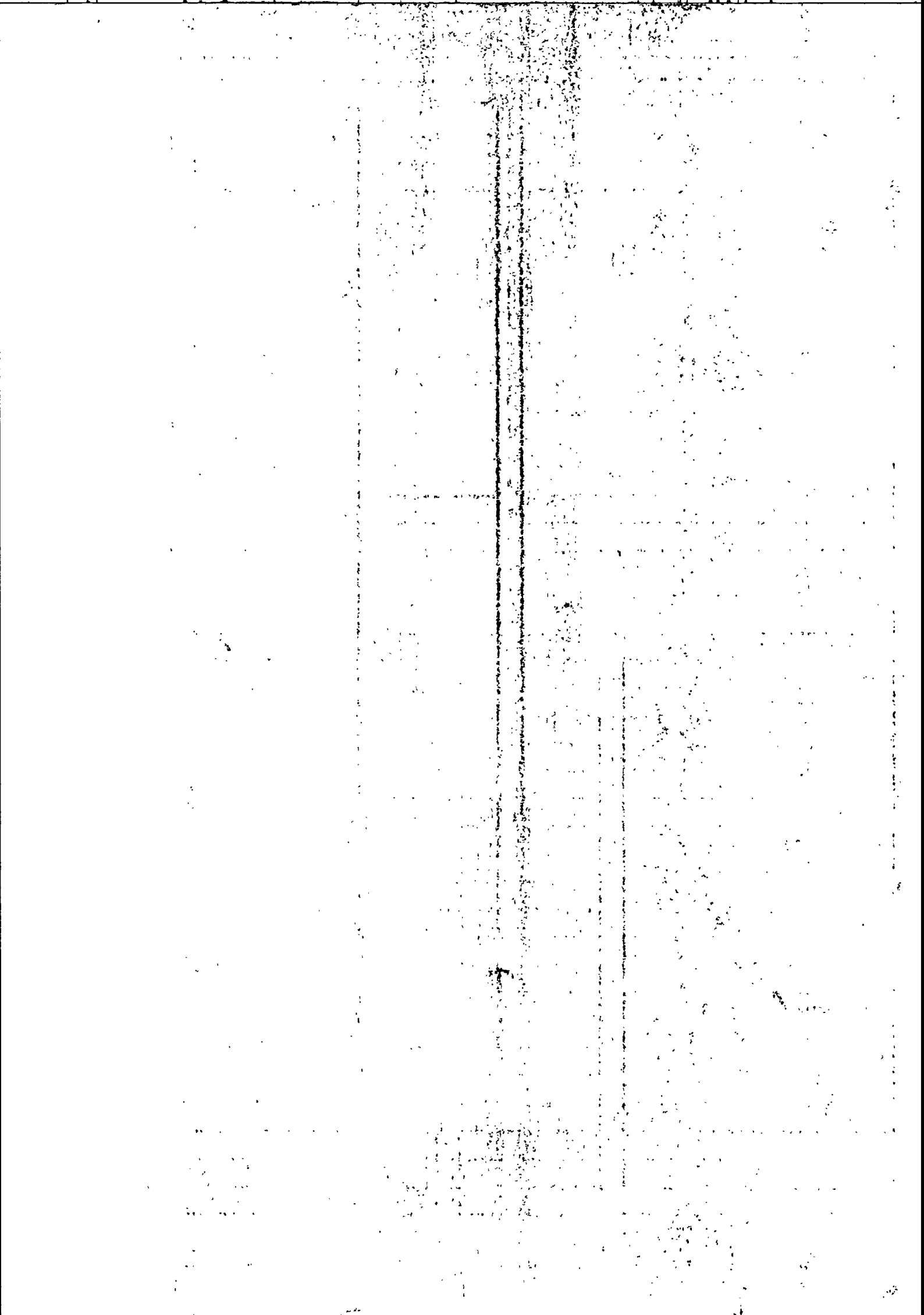
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

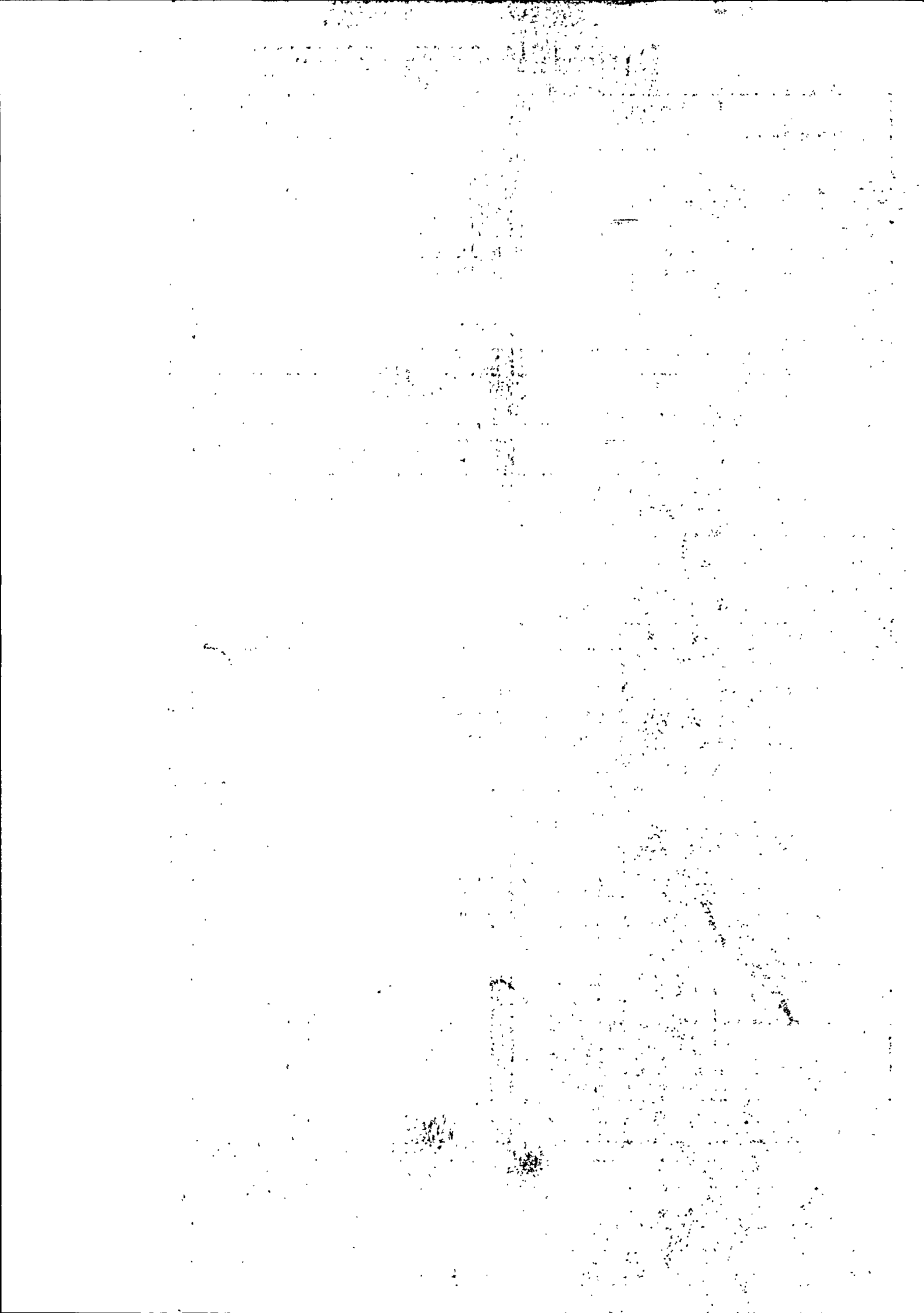
DGFiP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : SAS APATIR 69 — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	LL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	LT	2 238	LV	(0)	UW	2 238	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		4 042		4 042			
	Autres créances clients		72 957		72 957			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constatée *	UO						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	167		167			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 426		15 426			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 566		1 566			
	Charges constatées d'avance	VS	11 267		11 267			
	TOTAUX	VT	107 663	VU	105 425	VV	2 238	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VB						
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	93		93		
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	34 753		34 753		
Personnel et comptes rattachés		8C	6 113		6 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 943		21 943		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	15 473		15 473		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 607		13 607		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	553		553		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	7 474		7 474		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VV	100 009	VZ	100 009		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 59 543

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	898
Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	898		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	5 572
Amendes et pénalités	WJ	5 572	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	20 750

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G.I)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	5 043
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I WR	91 806

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY
Majoration d'amortissement *								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5	XF
	[redacted]	[redacted]	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art 44 octies et octies A)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Z. franche d'activité NG (art 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art 44 Septdecies)	PB		Z de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI		XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2
						TOTAL II	XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	91 806
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	91 806 XO

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Loyers non déductibles sur VP		5 043
Total des réintégrations diverses	WQ	5 043
Détail des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

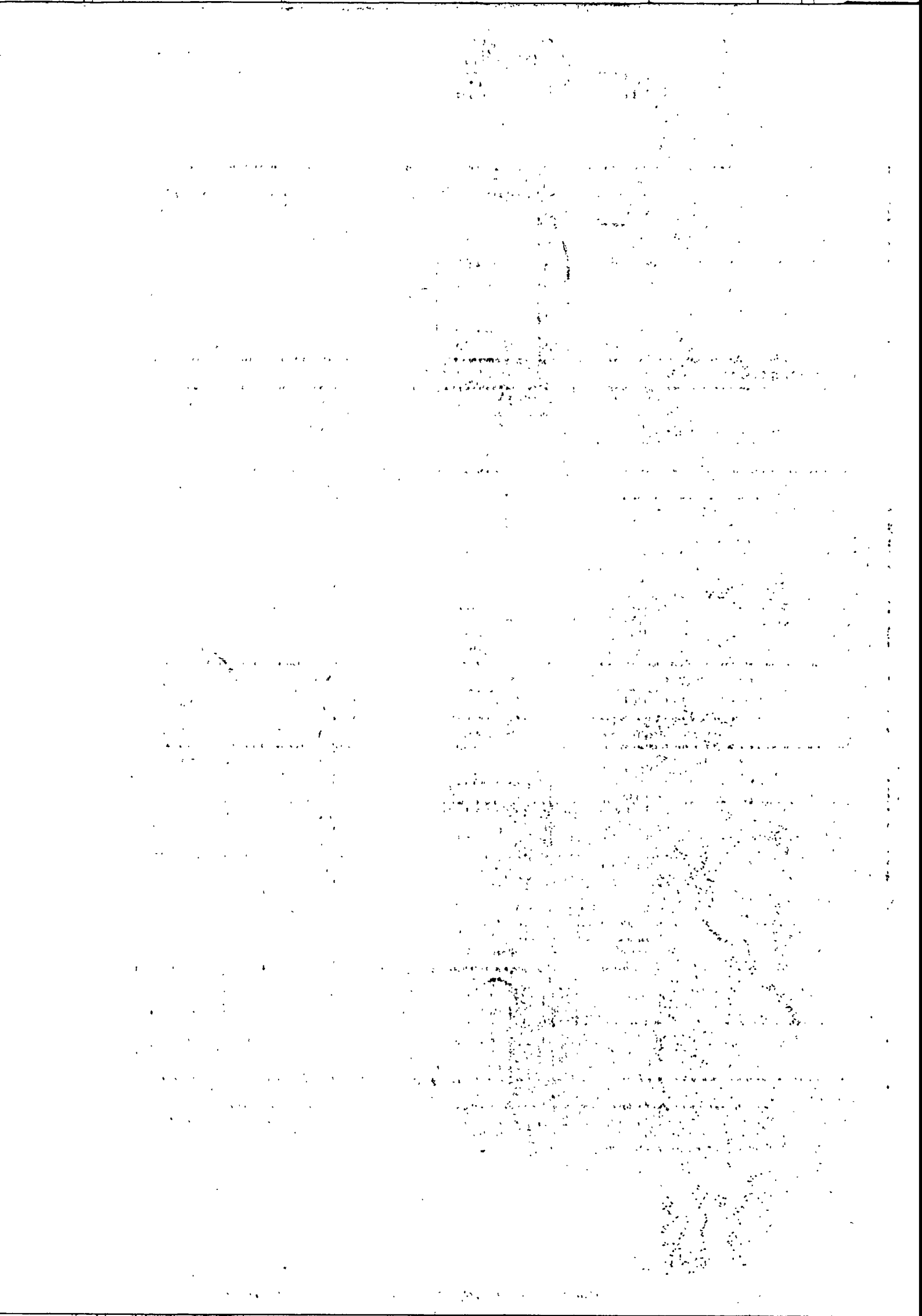
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	22 405	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	405	
Prélèvements sur les réserves	0E		Dividendes	ZE	22 000	
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	0F	22 405	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	22 405	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7	93 845)	YQ 22 507	39 203
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT 43 426	34 294
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8	)	XQ 12 357	17 713
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS 8 211	7 677
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV 2 315	1 904
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES	)	ST 97 559	99 859
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ 163 868	161 446
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW 1 359	1 348
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS	)	9Z 2 344	2 436
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX 3 703	3 784
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		YY 59 452	53 959
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ 39 320	42 916
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*		ØB 81 489	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK %	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XF		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH	

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations * 1	DEPOT DE GARANTIE	75				75
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1	75						
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						

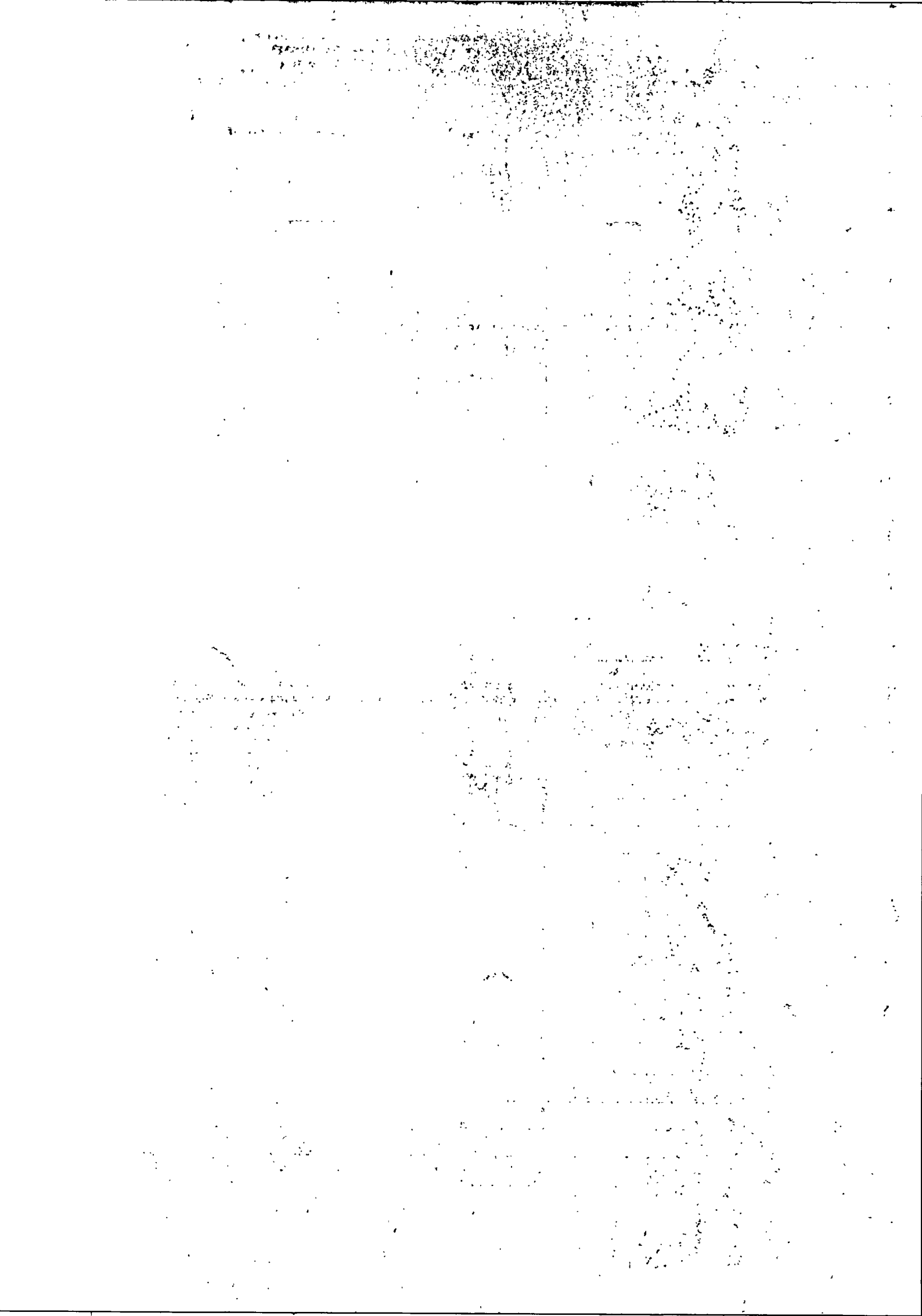
(A) (B) (ventilation par taux) (C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

15 DÉCLARATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69 — Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

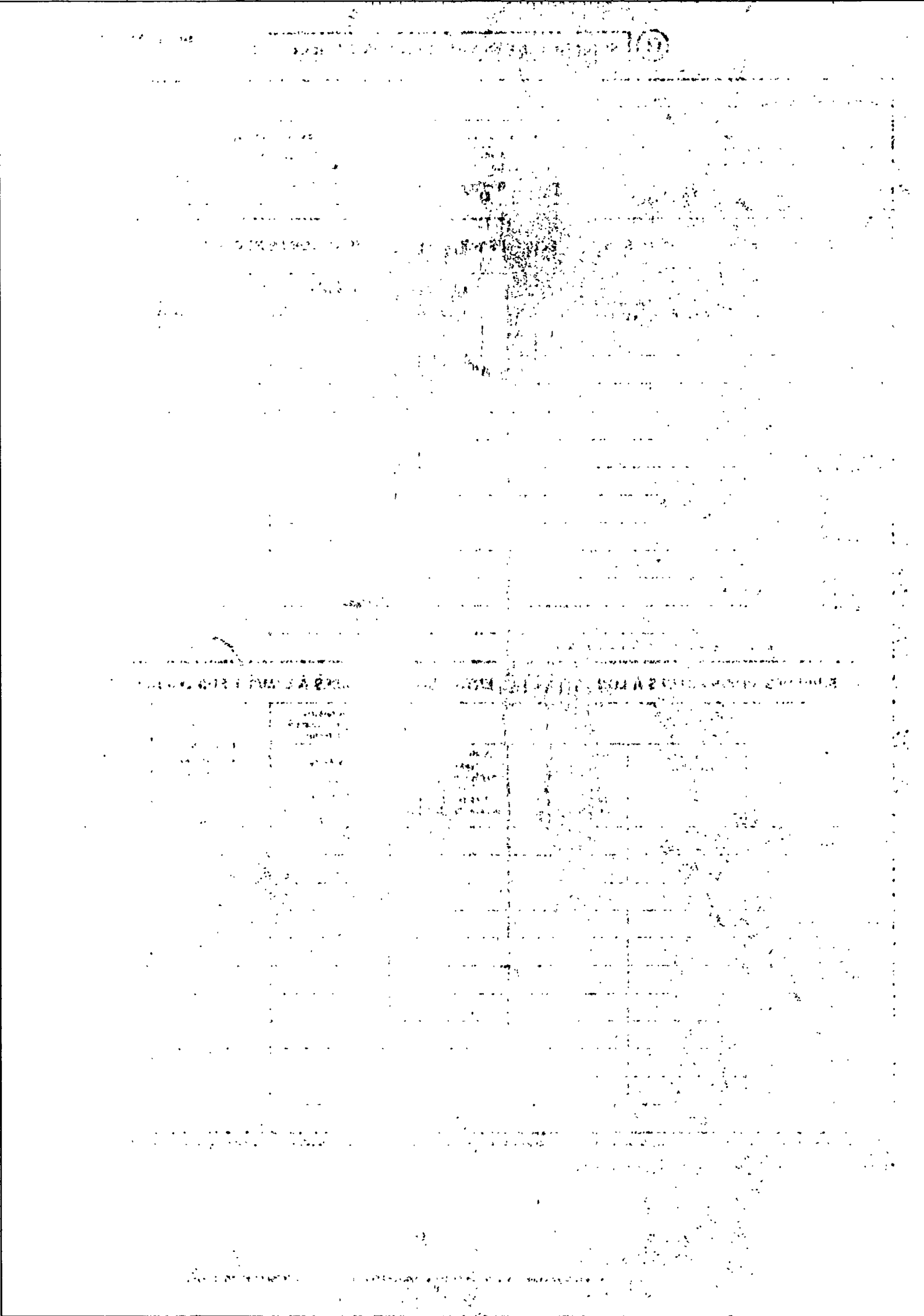
☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❸ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❸.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(formulaire obligatoire (art. 53A du code général des impôts))

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

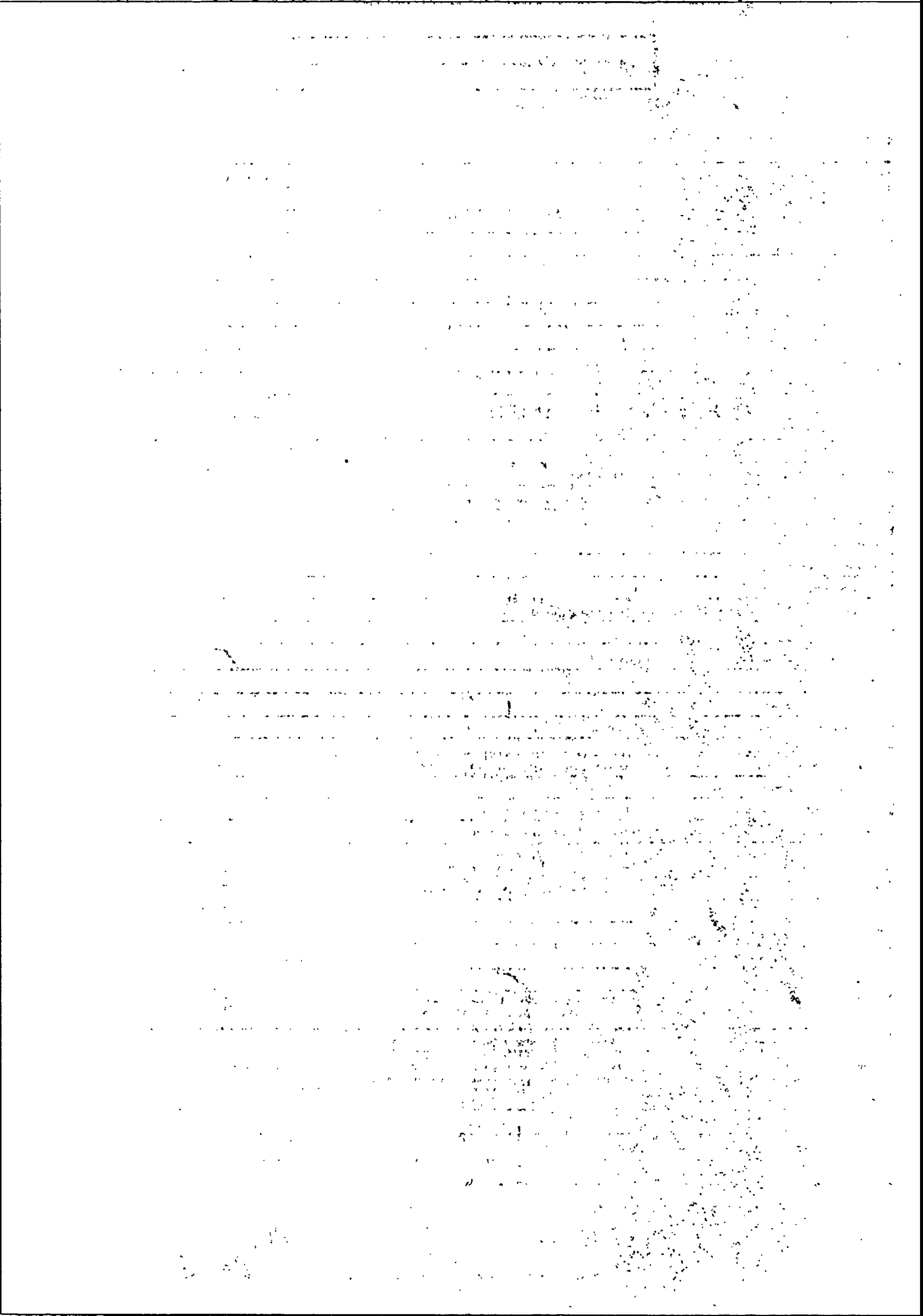
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra



DGFiP N° 2059-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69			Néant	☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	2
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	515 666
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	515 666

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 677
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 792
Variation positive des stocks	OD	116
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 222
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	11 806

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	108 232
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	126 770
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 690
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	242 692

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	284 781

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	284 781

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

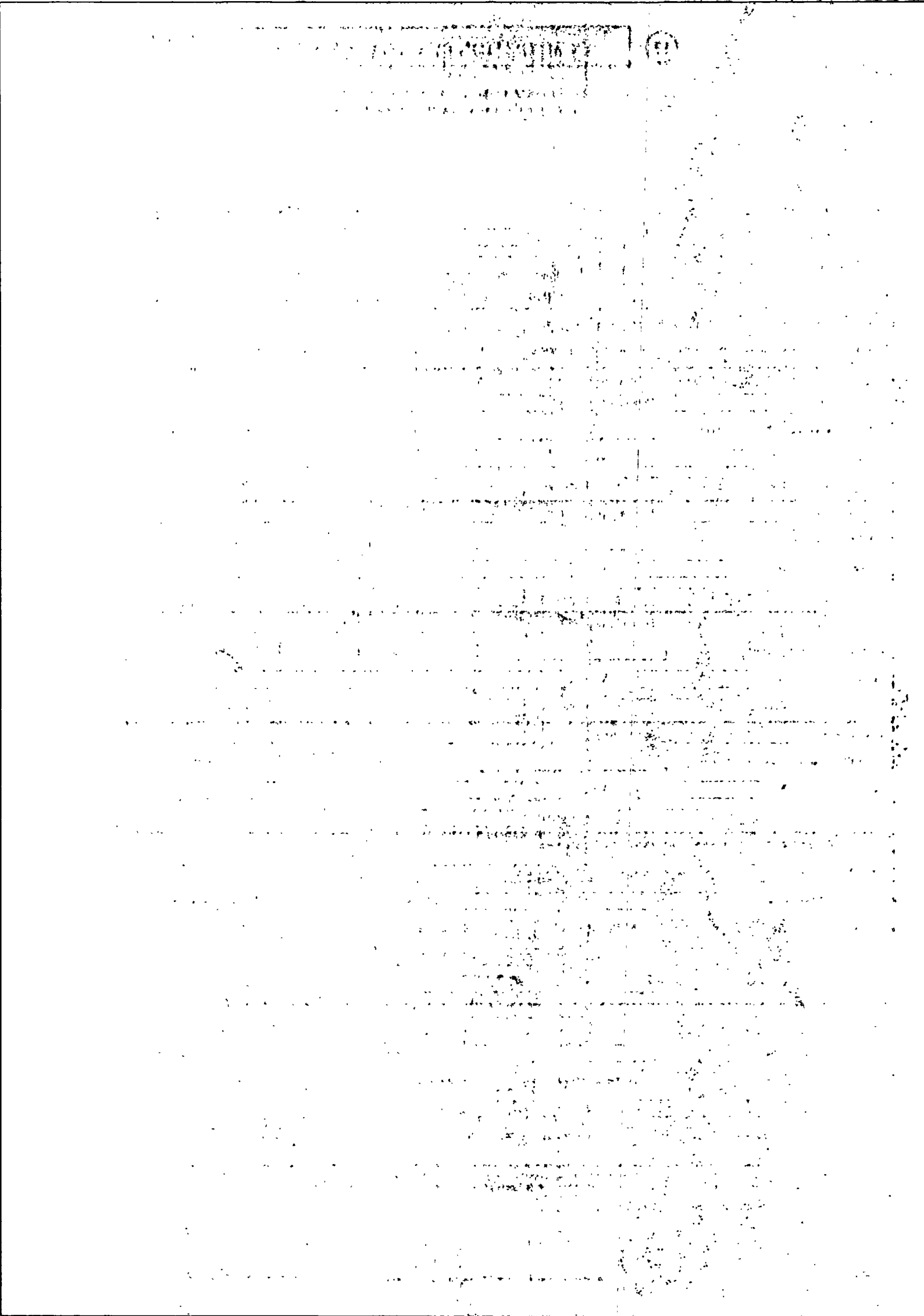
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	515 666	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2020		GZ	31/12/2020	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Repartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra



(17) # COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C G I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 47781290000211

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABATIR 69

ADRESSE (voie) 77 RUE DU DAUPHINE

CODE POSTAL 69003 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	800

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique GONZALEZ | Prénom(s) EVA | Nom marital DIAFI | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 270477 | N° Département 74 | Commune ANNEMASSE | Pays

Adresse : N° 8 | Voie RUE DES ROBERDIERES | Code postal 69680 | Commune CHASSIEU | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique DIAFI | Prénom(s) RACHID | Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 250676 | N° Département 69 | Commune LYON | Pays

Adresse : N° 8 | Voie rue des roberdieres | Code postal 69680 | Commune CHASSIEU | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formule obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C G I.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 47778812900021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABATIR 69

ADRESSE (voie) 77 RUE DU DAUPHINE

CODE POSTAL 69003 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

31/12/2020

Produits à recevoir	Montant
ORG SOCIAUX PDTS A RECEVOIR	
- SUBVENTION D EXPLOITATION	167

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

31/12/2020

Charges à payer	Montant
FOURNISSEUR FACTURES NON PARV.	
- DESCOLLONGES AG 2020	480
- PUBLICITE	522
- TELEPHONE	0
- EDF EAU	172
- EDF EAU	1 138
- ENTRETIEN ET REPARATION MAT.	53
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A P	
- TAXE APPRENTISSAGE 2018	621
- PROV. CHARGES S/AN 2019	2 559
- PROV CHARGES S/AN 2020	2 559
- URSSAF	3 058
- PRO BTP	632
- PRO BTP	449
- URSSAF	2 285
- URSSAF	3 199
- URSSAF	3 542
ETAT CHARGE A PAYER	
- TVTS 2018	255
INTERETS COURUS A PAYER	
- FRAIS BANCAIRES	13
- FRAIS BANCAIRES	80
Total	21 617

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

31/12/2020

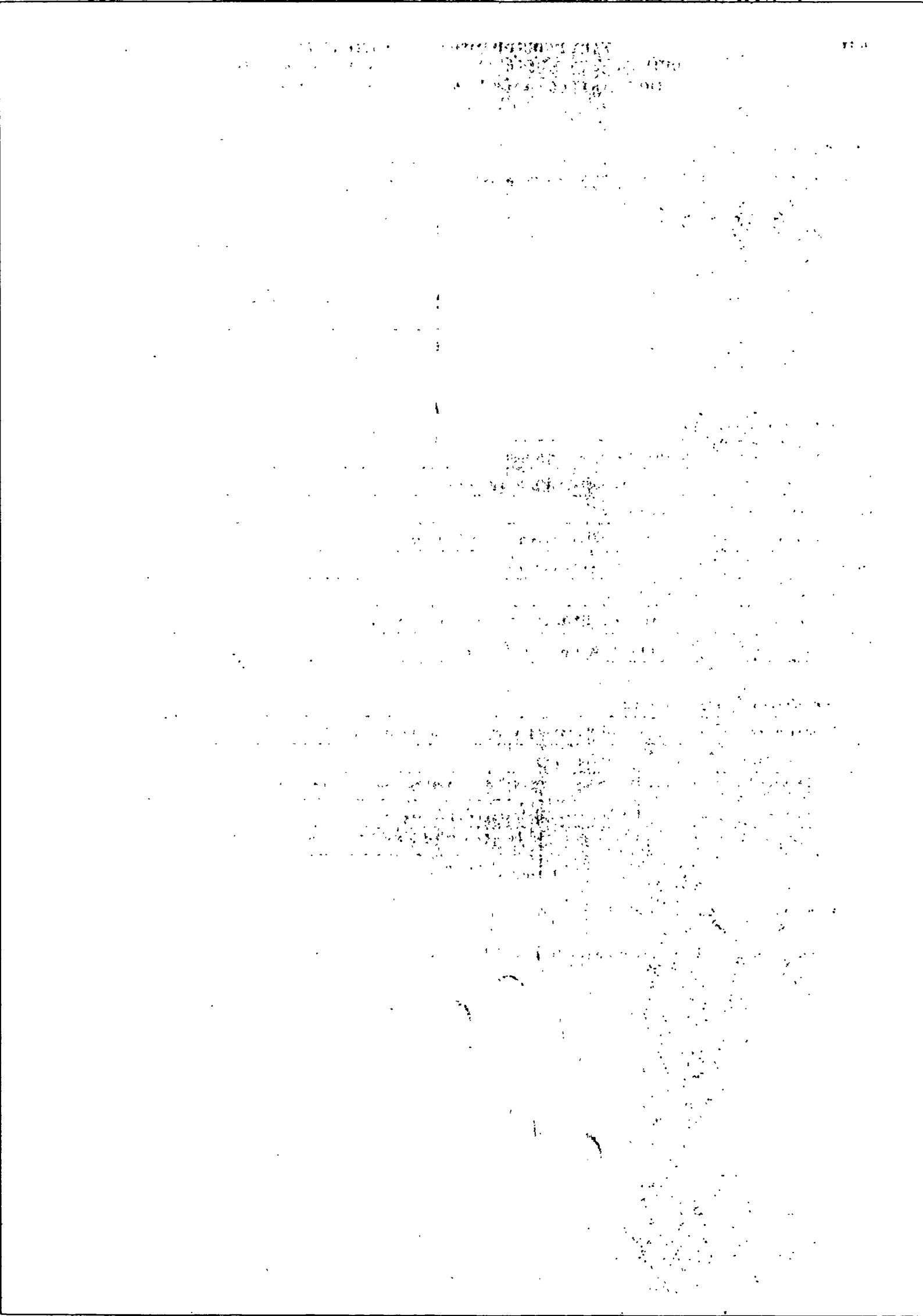
Charges constatées d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D AVANCE			
- COTISATIONS	35		
- PUBLICITE	5 633		
- PUBLICITE	2 400		
- PUBLICITE	9		
- PUBLICITE	9		
- PUBLICITE	9		
- PUBLICITE	1 629		
- EDF EAU	17		
- COTISATIONS	350		
- COTISATIONS	113		
- COTISATIONS	42		
- CAPITOLE AUDI Q5	237		
- ASSURANCE AUDI Q5	12		
- TELEPHONE	103		
- PUBLICITE	174		
- PUBLICITE	81		
- CHARGES LOCATIVES DG	159		
- PUBLICITE	73		
- PUBLICITE	40		
- PUBLICITE	43		
- PUBLICITE	41		
- PUBLICITE	23		
- PUBLICITE	36		
Total	11 267		

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : SAS ABATIR 69

31/12/2020

Produits constatés d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
NEANT			



TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	SAS ABATIR 69
Numéro SIRET du principal établissement	47778812900021
Code APE	4332B

Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	91 807
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	38 120

l	**III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	53 687
m	**IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
REPARTITION DU CAPITAL
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	SAS ABATIR 69
Numéro SIRET du principal établissement	47778812900021
Code APE	4332B

Adresse du siège social si differente	

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
REPARTITION DU CAPITAL
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société : SAS ABATIR 69

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT , SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

SAS ABATIR 69

77 RUE DU DAUPHINE

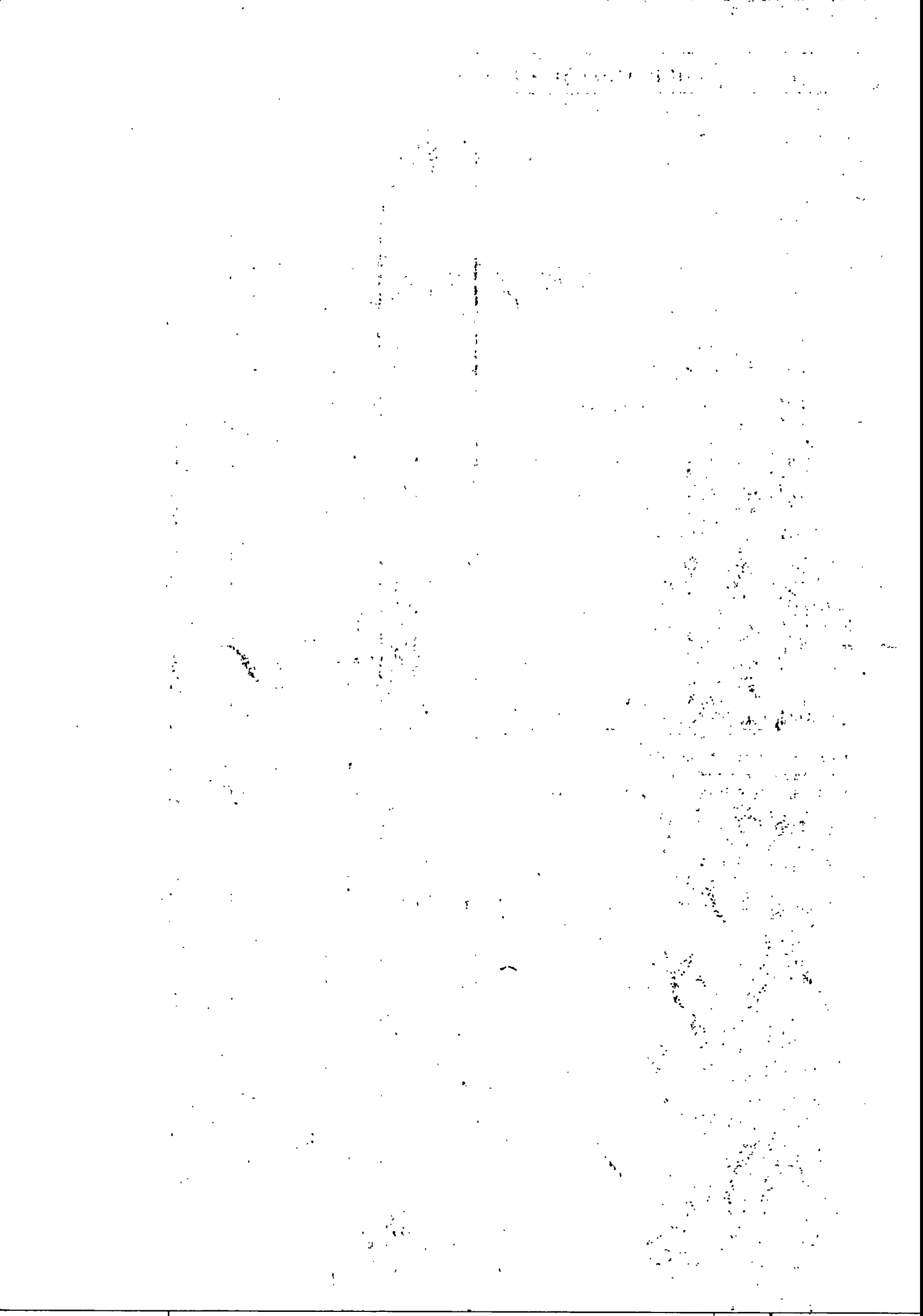
69003 LYON

DOSSIER DE GESTION

CABINET DESCOLLONGES
27 RUE CHARLES MONTALAND

69100 VILLEURBANNE
04 37 43 12 06

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

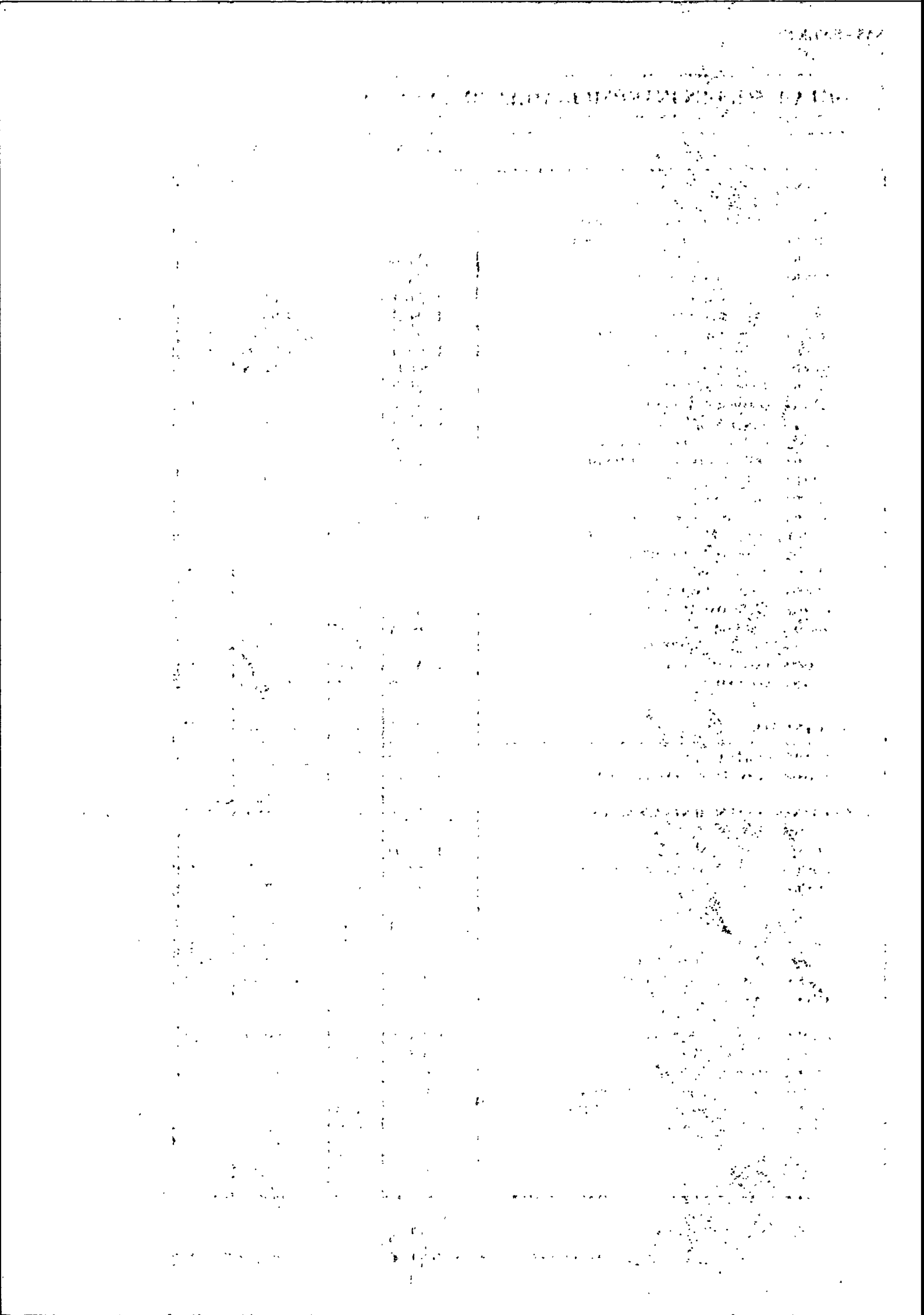


SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Ventes marchandises + Production	515 666	100.00	451 874	100.00	63 793	14.12
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	515 666	100.00	451 874	100.00	63 793	14.12
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	515 666	100.00	451 874	100.00	63 793	14.12
- Matières premières, approvisionnements consommés	108 116	20.97	103 416	22.89	4 700	4.54
- Sous traitance directe	43 426	8.42	34 294	7.59	9 132	26.63
Marge brute de production	364 125	70.61	314 164	69.52	49 961	15.90
Marge brute globale	364 125	70.61	314 164	69.52	49 961	15.90
- Autres achats + charges externes	120 442	23.36	127 152	28.14	6 710-	5.28-
Valeur ajoutée	243 682	47.26	187 011	41.39	56 671	30.30
+ Subventions d'exploitation	4 792	0.93			4 792	
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 703	0.72	3 784	0.84	81-	2.14-
- Salaires du personnel	120 036	23.28	116 409	25.76	3 627	3.12
- Charges sociales du personnel	36 035	6.99	39 900	8.83	3 865-	9.69-
Excédent brut d'exploitation	88 700	17.20	26 918	5.96	61 782	229.52
+ Autres produits de gestion courante	1 677	0.33	808	0.18	869	107.60
- Autres charges de gestion courante	7 690	1.49	136	0.03	7 555	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	6 003	1.16	5 222	1.16	781	14.96
- Dotations aux amortissements	1 567	0.30	1 500	0.33	66	4.41
- Dotations aux provisions	906	0.18	1 736	0.38	830-	47.82-
Résultat d'exploitation	86 218	16.72	29 576	6.55	56 641	191.51
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	352	0.07	336	0.07	16	4.73
Résultat courant	85 865	16.65	29 240	6.47	56 625	193.66
+ Produits exceptionnels	75	0.01			75	
- Charges exceptionnelles	5 647	1.10	1 558	0.34	4 089	262.45
Résultat exceptionnel	5 572-	1.08-	1 558-	0.34-	4 014-	257.64-
- Impôt sur les bénéfices	20 750	4.02	5 277	1.17	15 473	293.22
- Participation des salariés						
Résultat NET	59 543	11.55	22 405	4.96	37 138	165.76

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION		515 666.49	100.00	451 873.51	100.00	63 792.98	14.12
PRODUCTION VENDUE		515 666.49	100.00	451 873.51	100.00	63 792.98	14.12
70401000	PLOMBERIE 10 %	140 322.66	27.21	111 420.11	24.66	28 902.55	25.94
70402000	PLOMBERIE 20 %	20 659.06	4.01	22 329.92	4.94	1 670.86-	7.48-
70410500	TVX VITRERIE 5.5	2 024.80	0.39			2 024.80	
70411000	VITRERIE 10 %	20 218.78	3.92	11 707.87	2.59	8 510.91	72.69
70420120	SERRURERIE 20 %	58 793.30	11.40	55 647.08	12.31	3 146.22	5.65
70421100	SERRURERIE 10	214 902.67	41.67	176 803.01	39.13	38 099.66	21.55
70421200	VITRERIE 20 %	18 186.37	3.53	28 766.47	6.37	10 580.10-	36.78-
70440200	ELECTRICITE 20 %	68.00	0.01	1 801.26	0.40	1 733.26-	96.22-
70441000	ELECTRICITE 10 %	6 131.81	1.19	6 995.40	1.55	863.59-	12.35-
70490000	PLOMBERIE AUTOLIQUIDATION	1 932.00	0.37	3 012.79	0.67	1 080.79-	35.87-
70491000	VITRERIE AUTOLIQUATION	4 034.76	0.78	4 084.90	0.90	50.14-	1.23-
70492000	SERRURERIE AUTOLIQUIDATION	11 346.17	2.20	10 447.07	2.31	899.10	8.61
70800000	DEPLACEMENT AUTOLIQUIDATION	3 416.00	0.66	4 835.00	1.07	1 419.00-	29.35-
70800100	DEPLACEMENT 10 %	10 824.92	2.10	11 481.16	2.54	656.24-	5.72-
70800200	DEPLACEMENT 20 %	2 694.00	0.52	2 541.47	0.56	152.53	6.00
70823000	FRAIS ACCESSOIRES ALEPH 10 %	111.19	0.02			111.19	
PRODUCTION DE L'EXERCICE		515 666.49	100.00	451 873.51	100.00	63 792.98	14.12
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES		108 115.81	20.97	103 415.89	22.89	4 699.92	4.54
60100000	ACHATS PIECES	108 231.52	20.99	103 804.51	22.97	4 427.01	4.26
60310000	VARIATION MAT 1ERE	115.71-	0.02-	388.62-	0.09-	272.91	70.23
SOUS TRAITANCE DIRECTE		43 426.02	8.42	34 294.02	7.59	9 132.00	26.63
60400000	SOUS TRAITANCE	12 387.73	2.40	5 028.75	1.11	7 358.98	146.34
60410000	SOUS TRAITANCE AUTOLIQUIDATION	31 038.29	6.02	29 265.27	6.48	1 773.02	6.06
MARGE BRUTE DE PRODUCTION		364 124.66	70.61	314 163.60	69.52	49 961.06	15.90
MARGE BRUTE GLOBALE		364 124.66	70.61	314 163.60	69.52	49 961.06	15.90
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES		120 442.45	23.36	127 152.35	28.14	6 709.90-	5.28-
60610000	EDF EAU	1 246.33	0.24	1 016.63	0.22	229.70	22.59
60611000	GAZ	575.80	0.11			575.80	
60621000	CARBURANT	6 281.95	1.22	7 463.89	1.65	1 181.94-	15.84-
60630000	FOURNITURE ET PTT EQUIPEMENT	8 264.08	1.60	7 548.61	1.67	715.47	9.48
60631000	PETIT EQUIPEMENT EN UE	1 179.00	0.23			1 179.00	
60640000	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	939.23	0.18	1 476.79	0.33	537.56-	36.40-
61270000	FOURGOIN NISSAN 110 CH	4 266.36	0.83	4 266.36	0.94		
61280000	PORTE VERRE NISSAN NV300	5 709.12	1.11	5 709.12	1.26		
61290000	2 SAUVEGARDE BEBBOX	744.00	0.14	744.00	0.16		
61291000	CAPITOLE AUDI Q5	8 521.80	1.65	8 521.80	1.89		
61292000	CREDIT BAIL EQUIPT MICRO INFO	1 800.00	0.35	1 800.00	0.40		
61293000	BNP PARIBAS NISSAN FOURGON	4 175.88	0.81	3 572.70	0.79	603.18	16.88
61310000	LOCATIONS MATERIELS	853.86	0.17	2 453.72	0.54	1 599.86-	65.20-
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES 63 DAUP	349.67-	0.07-	2 733.97	0.61	3 083.64-	112.79-
61321000	LOCATIONS IMMOBILIERES 77 DAU	10 800.00	2.09	10 800.00	2.39		
61352000	LOCATION VIDEOSURVEILLANCE	466.00	0.09	233.00	0.05	233.00	100.00
61360000	LOCATION GARAGE RUE DAVID	111.26	0.02	397.50	0.09	286.24-	72.01-
61400000	CHARGES LOCATIVES			517.42	0.11	517.42-	100.00-
61410000	CHARGES LOCATIVES DG	471.54	0.09	561.10	0.12	89.56-	15.96-
61420000	CHARGES LOCATIVES RUE DAVID	4.45	0.00	15.90	0.00	11.45-	72.01-



DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61500000	ENTRETIEN VEHICULE	2 761.42	0.54	1 863.03	0.41	898.39	48.22
61501000	REPARATION AUDI Q5	748.18	0.15			748.18	
61520000	ENTRETIEN ET REPARATION MAT.	191.62	0.04	320.00	0.07	128.38-	40.12-
61530000	ENTRETIEN REP SAUVEGARDE BNP	60.00	0.01	60.00	0.01		
61540000	DECHETTERIE	218.70	0.04	290.40	0.06	71.70-	24.69-
61560000	MAINTENANCE QUADRATUS	563.52	0.11	531.60	0.12	31.92	6.00
61600000	ASSURANCE	4 911.20	0.95	5 596.44	1.24	685.24-	12.24-
61610000	ASSURANCE NISSAN	4 731.20	0.92	3 612.26	0.80	1 118.94	30.98
61620000	ASSURANCE SAUVEGARDE BNP	31.92	0.01	31.92	0.01		
61630000	ASSURANCE AUDI Q5	1 079.88	0.21	1 079.88	0.24		
61640000	ASSURANCE MICRO INFO	106.56	0.02	106.56	0.02		
61650000	SECURITAS	538.20	0.10			538.20	
62220000	COMMISSIONS SUR VENTE	2 315.48	0.45	1 903.60	0.42	411.88	21.64
62260000	HONORAIRES	8 068.00	1.56	7 198.93	1.59	869.07	12.07
62260100	HONORAIRES RECOUVREMENT	42.11	0.01	285.55	0.06	243.44-	85.25-
62270000	FRAIS D ACTE ET DE CONTENTIEUX	100.58	0.02	192.35	0.04	91.77-	47.71-
62300000	PUBLICITE	29 581.07	5.74	35 230.03	7.80	5 648.96-	16.03-
62340000	CADEAUX CLIENTELE	728.54	0.14	522.50	0.12	206.04	39.43
62400000	TRANSPORT SUR ACHAT	435.14	0.08	376.45	0.08	58.69	15.59
62410000	TRANSPORT SUR ACHATS EN UE	11.00	0.00			11.00	
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENT	622.43	0.12	911.43	0.20	289.00-	31.71-
62570000	RECEPTIONS	394.55	0.08	667.37	0.15	272.82-	40.88-
62600000	FRAIS POSTAUX	406.56	0.08	692.80	0.15	286.24-	41.32-
62610000	TELEPHONE	2 334.52	0.45	2 263.56	0.50	70.96	3.13
62620000	INTERNET	360.65	0.07	369.55	0.08	8.90-	2.41-
62621000	SFR INTERNET MOBILE	215.00	0.04	15.83	0.00	199.17	NS
62700000	FRAIS BANCAIRES	1 540.43	0.30	2 182.13	0.48	641.70-	29.41-
62800000	COTISATIONS	1 283.00	0.25	1 015.67	0.22	267.33	26.32
VALEUR AJOUTEE		243 682.21	47.26	187 011.25	41.39	56 670.96	30.30
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		4 791.64	0.93			4 791.64	
74000000	SUBVENTION D EXPLOITATION	4 791.64	0.93			4 791.64	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		3 702.66	0.72	3 783.74	0.84	81.08-	2.14-
63310000	FONGECIF	133.07	0.03			133.07	
63320000	FORMATION	1 282.59	0.25	1 537.74	0.34	255.15-	16.59-
63511000	COTISATION FONCIERE DES ENTREP	1 359.00	0.26	1 348.00	0.30	11.00	0.82
63583000	TVTS	928.00	0.18	898.00	0.20	30.00	3.34
SALAIRES DU PERSONNEL		120 036.14	23.28	116 409.15	25.76	3 626.99	3.12
64110000	SALAIRES	105 958.14	20.55	101 891.15	22.55	4 066.99	3.99
64110900	PRIME POUVOIR D ACHAT			1 500.00	0.33	1 500.00-	100.00-
64120000	CAISSE DES CONGES PAYES	13 828.00	2.68	13 018.00	2.88	810.00	6.22
64130000	GRATIFICATION	250.00	0.05			250.00	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL		36 034.80	6.99	39 900.01	8.83	3 865.21-	9.69-
64510000	URSSAF	20 857.14	4.04	24 252.16	5.37	3 395.02-	14.00-
64530000	PRO BTP	7 861.40	1.52	7 656.85	1.69	204.55	2.67
64750000	MEDECINE DE TRAVAIL/PHARMACIE	850.55	0.16	210.00	0.05	640.55	305.02
64810000	AUTRES CHARGES DE PERSONNELS	7 781.00	1.51	7 781.00	1.72		
64871000	INDEMNITES PRO BTP	1 315.29-	0.26-			1 315.29-	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	88 700.25	17.20	26 918.35	5.96	61 781.90	229.52
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 676.93	0.33	807.76	0.18	869.17	107.60
75420000 GAIN SUR EXERCICE 10 %	310.00	0.06	240.91	0.05	69.09	28.68
75421000 GAINS SUR EXERCICE A 20 %	180.00	0.03	555.83	0.12	375.83-	67.62-
75441200 PROFIT SUR EXO ANTERIEUR 20 %	508.13	0.10			508.13	
75442000 PROFIT SUR EXERCICE ANTERIEUR	655.23	0.13			655.23	
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	23.57	0.00	11.02	0.00	12.55	113.88
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 690.18	1.49	135.55	0.03	7 554.63	NS
65440000 PERTE SUR EXO ANTERIEUR	128.00	0.02			128.00	
65444000 PERTE S/EXO ANTERIEUR A 10 %	5 579.26	1.08	85.86	0.02	5 493.40	NS
65445000 PERTE SUR EXO ANTERIEUR 20 %	1 882.96	0.37	29.50	0.01	1 853.46	NS
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	99.96	0.02	20.19	0.00	79.77	395.10
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	6 003.08	1.16	5 222.00	1.16	781.08	14.96
78174000 RAP POUR DEP ACTIF CIRC CESSIO	781.08	0.15			781.08	
79110000 AVANTAGES EN NATURE	5 222.00	1.01	5 222.00	1.16		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 566.68	0.30	1 500.48	0.33	66.20	4.41
68112000 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 566.68	0.30	1 500.48	0.33	66.20	4.41
DOTATIONS AUX PROVISIONS	905.80	0.18	1 735.78	0.38	829.98-	47.82-
68174000 DAP POUR DEP ACTIF CIRCU CCES	905.80	0.18	1 735.78	0.38	829.98-	47.82-
RESULTAT D'EXPLOITATION	86 217.60	16.72	29 576.30	6.55	56 641.30	191.51
CHARGES FINANCIERES	352.36	0.07	336.45	0.07	15.91	4.73
66520000 ESCOMPTES ACCORDES A 0	352.36	0.07	336.45	0.07	15.91	4.73
RESULTAT COURANT	85 865.24	16.65	29 239.85	6.47	56 625.39	193.66
PRODUITS EXCEPTIONNELS	75.00	0.01			75.00	
77560000 PRDTS CESSIONS ELEM FINANCIERS	75.00	0.01			75.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 647.00	1.10	1 558.00	0.34	4 089.00	262.45
67121000 AMENDES	5 572.00	1.08	1 558.00	0.34	4 014.00	257.64
67500000 VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS	75.00	0.01			75.00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 572.00-	1.08-	1 558.00-	0.34-	4 014.00-	257.64-
IMPOT SUR LES BENEFICES	20 750.00	4.02	5 277.00	1.17	15 473.00	293.22
69500000 IMPOT SOCIETE	20 750.00	4.02	5 277.00	1.17	15 473.00	293.22
RESULTAT NET	59 543.24	11.55	22 404.85	4.96	37 138.39	165.76

SAS ABATIR 69
Société par actions simplifiées
au capital de 15 000 €uros
Siège social : 77 rue du Dauphiné
69003 LYON
R.C.S. LYON B 477 738 129

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le trente et un décembre à quatorze heures, les associés de la SAS ABATIR 69 se sont réunis sur convocation qui leur a été faite par le président. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DIAFI Rachid.
Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président constate que sont présents ou représentés:

- Madame DIAFI née GONZALEZ Eva, propriétaire de.....	400 parts
- Monsieur DIAFI Rachid, propriétaire de.....	400 parts
	800 parts

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Approbation de la rémunération de président de Mr. DIAFI Rachid au titre de l'exercice soit brute en tant que gérant majoritaire : 35 551,28 €

Approbation de la rémunération de Mme DIAFI Eva, en éxécution de son contrat de travail au titre de l'exercice soit brute : 20 778,12 €.

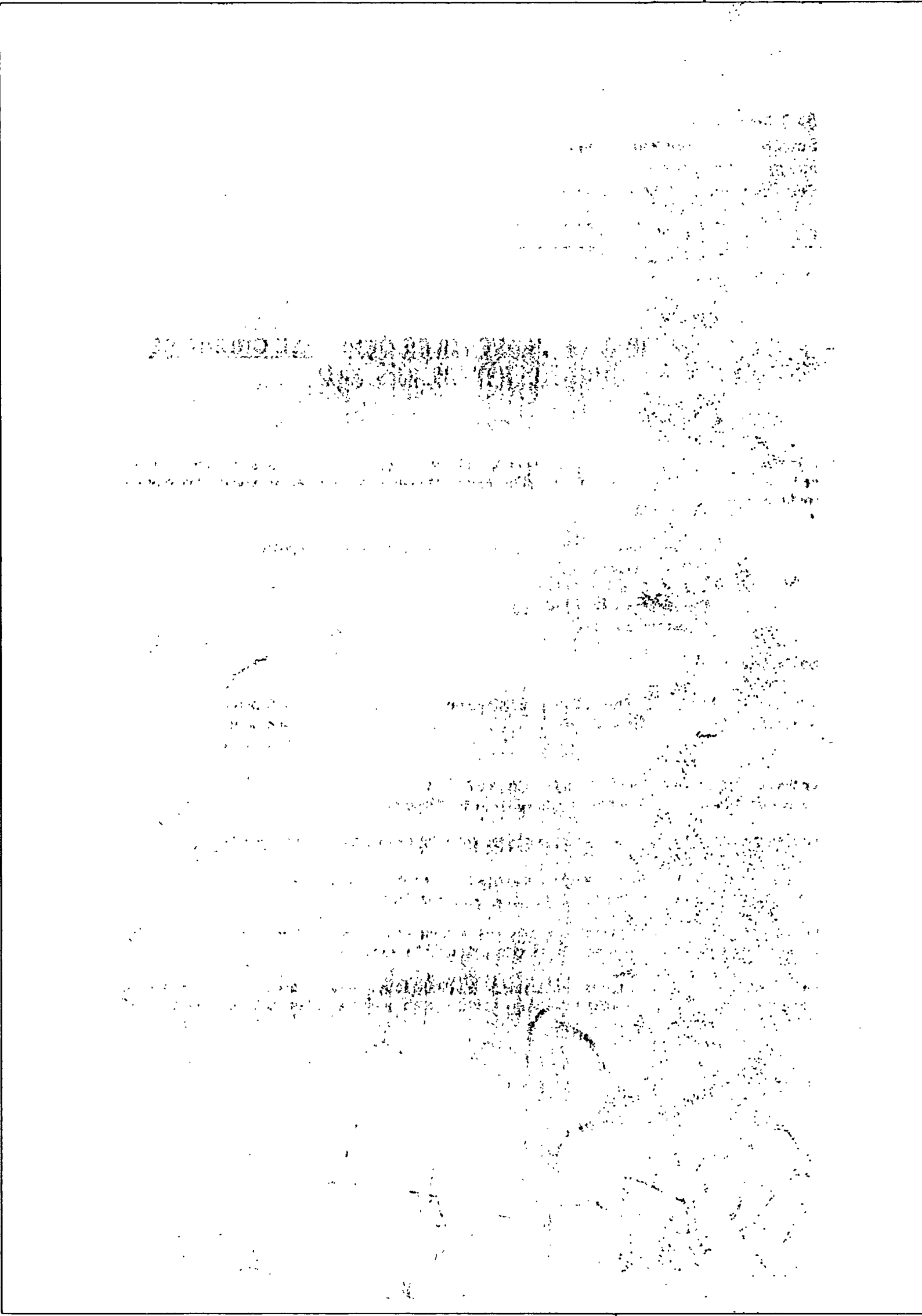
Prise en charge des frais de déplacements et de missions réceptions de la gérance pour 1016,98 €.

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale approuve les rémunérations de Mr. DIAFI Rachid et de Mme DIAFI Eva ainsi que les frais qui ont été alloués au président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mr. DIAFI Rachid **Mme DIAFI Eva**



SAS ABATIR 69
Société par actions simplifiées
au capital de 15 000 €uros
Siège social : 77 rue du Dauphiné
69003 LYON
R.C.S. LYON B 477 768 129

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt cinq juin à quatorze heures, les associés se sont réunis 77 rue du Dauphiné 69003 LYON, sur convocation qui leur a été faite par le président en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le président ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Quitus de la présidence ;
- Affectation des résultats ;
- Conventions visées par la loi ;
- Questions diverses.

Sont présents:

- Madame DIAFI née GONZALEZ Eva, propriétaire de.....	400 parts
- Monsieur DIAFI Rachid, propriétaire de.....	400 parts
	800 parts

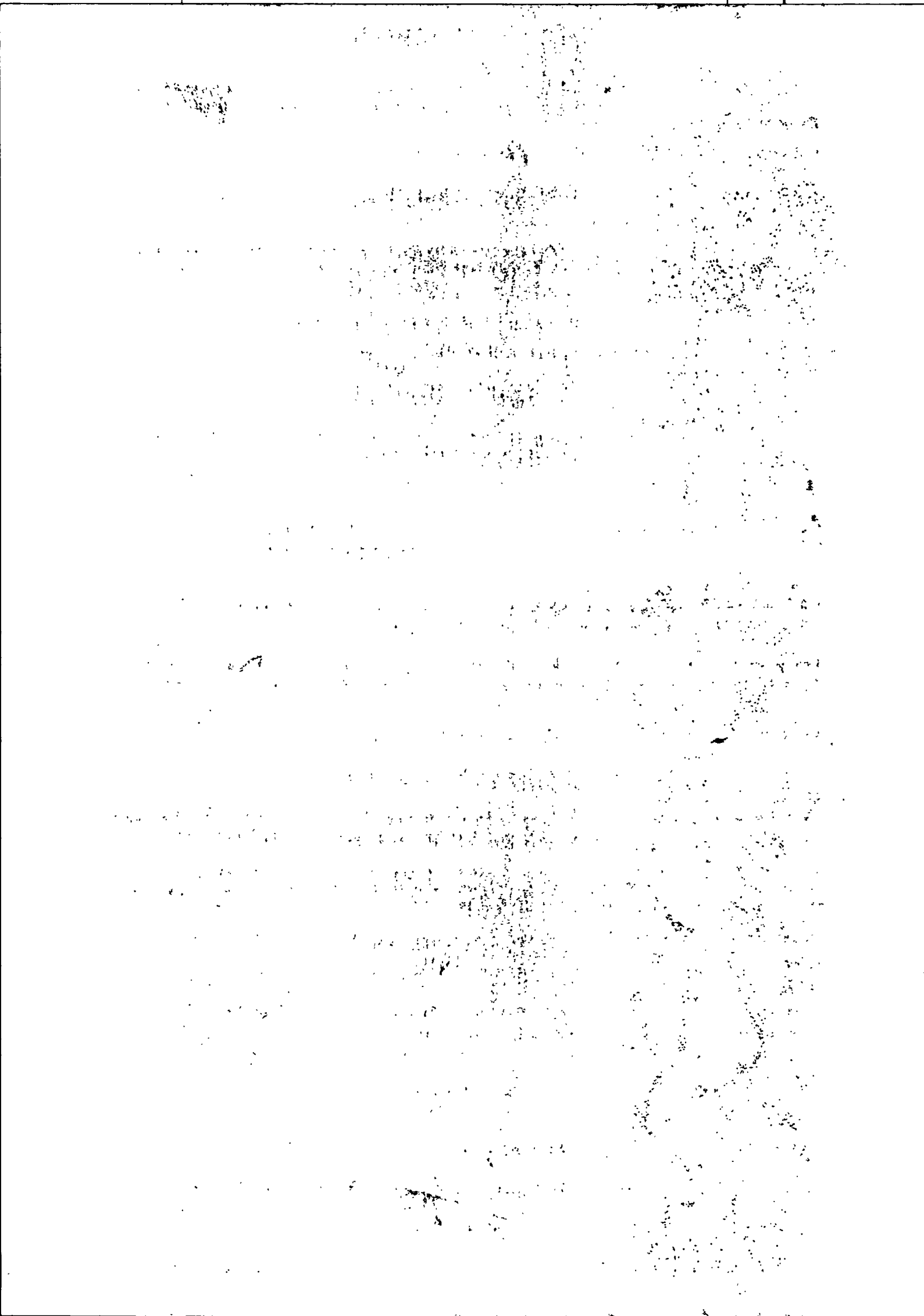
Le président Monsieur DIAFI Rachid, préside l'assemblée.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président déclare la séance ouverte et dépose sur le bureau les documents suivants:

- Le rapport de la gérance et textes des résolutions proposées ;
- Le compte de résultat, l'annexe, le bilan et l'inventaire.

Le président rappelle aux associés que tous ces documents ont été mis à leur disposition au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la date de l'assemblée.

Le président donne lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les différentes résolutions.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de l'accomplissement des formalités de toute nature préalable à sa réunion, et de la mise à la disposition ou de l'envoi aux associés de l'ensemble des documents prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président, quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice réalisé par la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, d'un montant de 59 543,24 €uros de la façon suivante :

Autres réserves	543,24 €uros
Dividende	59 000,00 €uros
	59 543,24

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis CGI, la présente distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé au 2ème du 3 de l'article 158 du CGI.

Le dividende net est de 41 300 €.La CSG d'un montant de 10 148 € ainsi que l'acompte d'impôt de 7 552 € est reversée par la société au service des impôts. Ces dernières seront versée au 15 juillet 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce, déclare approuver ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le président rappelle que chacun des associés ne peut prendre part au vote sur les conventions auxquelles il a participé, et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix autant de fois que nécessaire, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

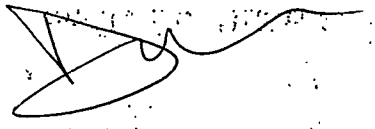
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, je vous rappelle le montant des distributions effectuées au titre des trois derniers exercices :

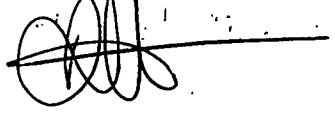
2019 : 22 000 €
2018 : 37 000 €
2017 : 20 000 €

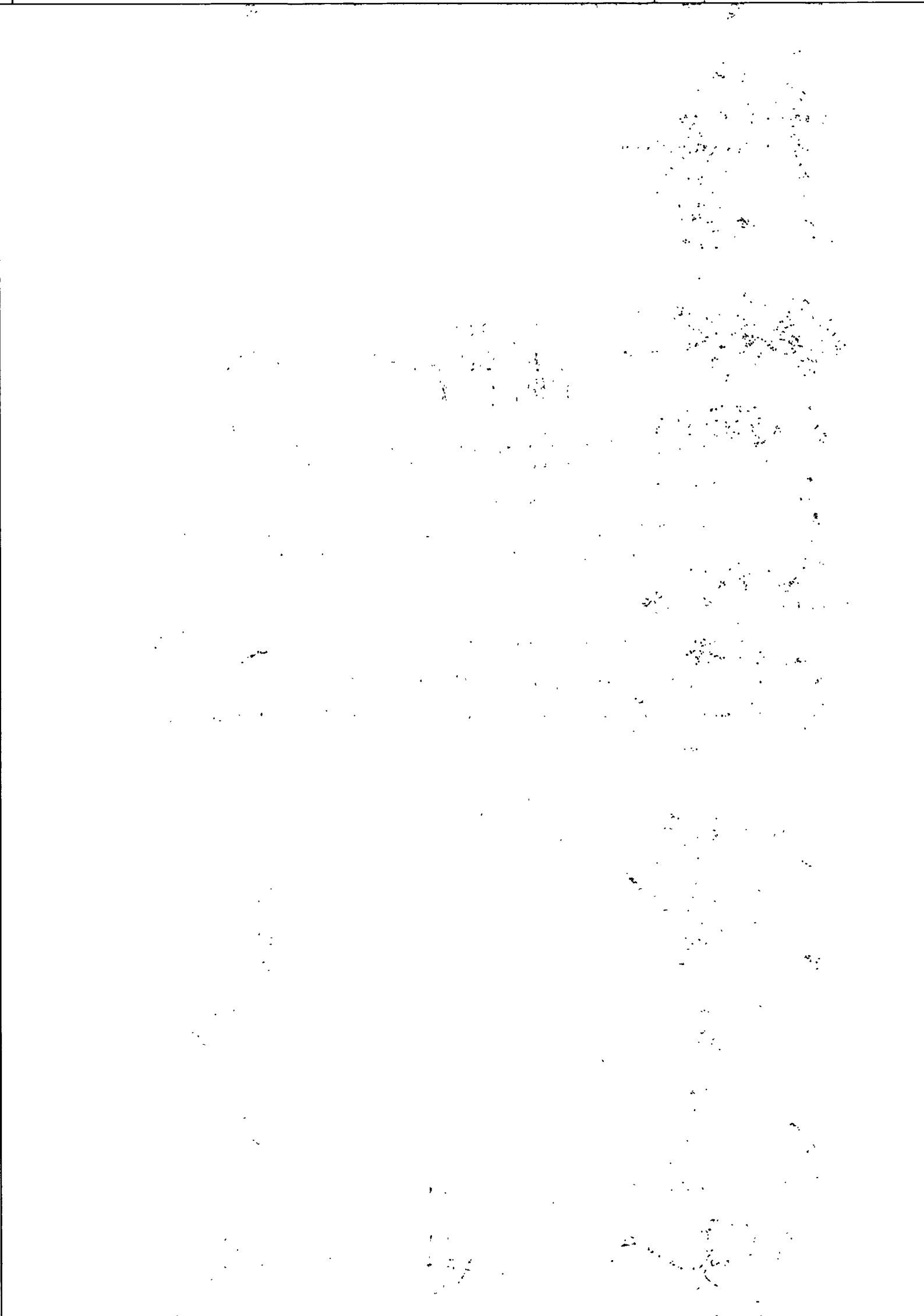
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par la

Mr. DIAFI Rachid **Mme DIAFI Eva**







SAS ABATIR 69
Société par actions simplifiées
au capital de 15 000 €uros
Siège social : 77 rue du Dauphiné
69003 LYON
R.C.S. LYON B 477 788 129

RAPPORT SPECIAL
EXERCICE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

Conformément à l'article L 227-10 du nouveau code du commerce, nous avons l'honneur de vous communiquer les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- soit directement ou indirectement entre la société et l'un de ses gérants ou associés ;

- soit directement ou indirectement entre la société et une société dont un associé gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance, est simultanément gérant ou associé de notre société.

Conventions

- Rémunération de Mr. DIAFI Rachid en tant que président : 36 551,28 €

- Contrat de travail de Mme DIAFI Eva : rémunération brute versée sur l'exercice : 20 778,12 €

- Prise en charge des frais de voyages et déplacements et de missions réceptions du gérant pour 1 016,98 €

- Comptes courants existant au 31/12/2020 :

 - Mr. DIAFI Rachid : 3 556,12 €
 - Mme GONZALEZ Eva : 1 618,12 €

- Validation du bail avec la Sci DG Dauphine. Loyers versés sur 2020 : 10 800 €.

LE GERANT

SAS ABATIR 69
Société par actions simplifiées
au capital de 15 000 €uros
Siège social : 77 rue du Dauphiné
69003 LYON
R.C.S. LYON B 477 738 129

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 25 JUIN 2021

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément à la législation en vigueur et à nos statuts, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que sur les comptes et le bilan de cet exercice.

L'ensemble de ces documents a été mis à votre disposition dans les conditions et les délais et sous les formes prévues par les dispositions légales et réglementaires.

1- Examen des comptes

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 515 666,49 €uros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nous vous communiquons ci-après un résumé du compte de résultat.